

Image not found or type unknown



Réparation d'une baie vitrée sans faire de devis a l'assurance

Par **harel_old**, le **16/07/2007** à **17:36**

bonjour au mois d'avril j'ai informais mon assureur du bris de la baie vitrée sur ma caravane, mon assureur ma donner les coordonnées du réparateur agréé maaf, mais maintenant la maaf rembourse le réparateur sur la valeur de ma caravane soit 1000€, la facture et de 1635€, la réparation a été effectuée sans présenter de devis a la maaf, n'y a moi, je ne suis pas d'accord pour régler le supplément car je n'ai jamais été mis au courant de la situation.
merci de me renseigner sur mes droits.